



**Déclaration liminaire des élu-e-s
CGT Finances Publiques de Paris
CAPL n° 2 d'affectation des contrôleurs - Filière Fiscale
23 et 24 juillet 2012**

Le 1er juillet 2012 le SMIC a été revalorisé de 2%, après une revalorisation de 2,4% le 1^{er} janvier 2012. Au 1er juillet 2012 le SMIC vaut 1425,67 euros bruts. A la même date, le minimum Fonction Publique est passé à l'indice majoré 308, soit 46 centimes au-dessus du SMIC (1426,13 €).

A cette occasion, la ministre de la Fonction publique, Mme Lebranchu, a procédé à la même opération que M. Sauvadet, son prédécesseur, en attribuant un point d'indice supplémentaire au-dessus du minimum Fonction Publique aux premiers échelons des échelles 3, 4 et 5 de la catégorie C. (AA 2^{ème} classe, AA 1^{ère} classe, AAP 2^{ème} classe)

Ainsi 1,1 million d'agents, soit plus d'un fonctionnaire sur cinq, verront leur salaire indiciaire modifié au 1er juillet 2012. La dépense sera pour les employeurs publics en année pleine de l'ordre de 546,9 M€ (113,2 M€ pour la fonction publique d'État, 314 M€ pour la fonction publique territoriale et 119,7 M€ pour la fonction publique hospitalière). Ô miracle, un des indicateurs INSEE du pouvoir d'achat des fonctionnaires, l'indice de traitement brut-grille indiciaire (ITB-GI), évoluera positivement du fait de l'augmentation du SMIC, ce qui permettra au gouvernement d'expliquer qu'en pleine période de gel du point d'indice le pouvoir d'achat des fonctionnaires a progressé. Pour l'instant la différence avec le gouvernement précédent est imperceptible.

La smicardisation de la catégorie C ne concerne pas que le salaire d'activité, mais aussi la pension de retraite. A l'indice majoré 416 (hors 8^{ème} échelon) de fin de carrière, le maximum de pension de 75% ne représente que 101% du SMIC pour une carrière complète. La généralisation de l'indice majoré 430 au sommet de la catégorie C à partir de 2012 ne permettra au mieux de partir en retraite qu'avec 105% du SMIC.

Le 1er échelon de la grille du NES (nouvel espace statutaire de la catégorie B) est revalorisé de 4 points d'indice. Elle commence ainsi à 102% du SMIC, contre 103% au 1er janvier 2012, et 105% en 2011. A peine mise en place, cette grille est déjà rattrapée par le SMIC...

L'engagement a été pris pendant la conférence sociale des 9 et 10 juillet 2012 de lancer une concertation "garantissant des perspectives de carrière aux agents" et "une priorité aux agents de catégorie C" ce qui ne veut pas formellement dire qu'il y aura une renégociation de la grille indiciaire. Le gouvernement devra comprendre qu'il doit sortir de l'ambiguïté sur la reconstruction de la grille, et ne pas se situer dans la continuité du gouvernement précédent sur la question du pouvoir d'achat. Pour cela l'intervention des personnels est nécessaire.

- A l'échelle 3, les 17 premières années de carrière ne permettront qu'un gain de 7 points d'indice, soit l'équivalent de 32 euros.
- A l'échelle 4, les 14 premières années ne permettront de même qu'un gain de 7 points d'indice, soit 32 euros.
- A l'échelle 5, les 11 premières années ne permettront qu'un gain de 8 points d'indice soit l'équivalent de 37 euros.

La CGT exige la réécriture des grilles indiciaires pour les catégories C et B pour tenir compte de la perte de pouvoir d'achat depuis 2000.

Concernant cette CAPL

La situation de sous effectif vécue par les agents dans les services s'aggrave encore cette année : 79 postes de contrôleurs resteront officiellement vacants au 1^{er} septembre 2012.

A ces 79 vacances d'emplois recensées, il faut ajouter les vacances dues aux temps partiels (37,5) et à divers types d'absences non présentés dans les documents fournis par la direction (ex : maladie, maternité, détachements divers, etc). En additionnant vacances officielles d'emplois et temps partiels et sans tenir compte d'autres types d'absence, ce sont près de 116,5 emplois équivalant temps plein qui ne seront pas pourvus.

Certains services subissent de plein fouet les vacances d'emplois, notamment :

- SIE 10ème Sud : - 5 sur 18,
- SIE 17ème Batignolles : - 7 sur 10,
- SIE 17ème Ternes : - 9 sur 13,
- SIE 16ème Auteuil : - 8 sur 11,
- SIE 16ème La Muette : - 6 sur 9
- PCE Particuliers FI 16ème Auteuil : - 4 sur 6
- SIE 19ème Buttes Chaumont : - 5 sur 12

La CGT Finances Publiques exige des recrutements à hauteur des vacances d'emplois et réitère sa demande d'appel immédiat de la totalité des listes complémentaires pour intégrer l'ENFiP dès le 1er octobre.

Les documents fournis aux élu-e-s pour la préparation de ce mouvement local sont différents en fonction des pôles (Sud/Ouest, Nord/Est, Centre/DSIP). Cela rend moins aisé le travail des élu-e-s et il serait souhaitable qu'il y ait une harmonisation pour les prochaines CAPL d'affectation.

Nous vous rappelons qu'à compter de cette année, la fiche 3 (dérogation à la règle de l'ancienneté administrative) doit être abandonnée.

La note de campagne du 28 juin 2012 fait état d'une fiche de poste pour la brigade patrimoniale sur la zone centre localisée dans le 9ème arrondissement et qui sera créée à compter du 1er septembre 2012.

La CGT Finances Publiques a dénoncé à plusieurs reprises, lors de comités techniques, l'instauration de cette brigade. Les postes à profil ont disparu au niveau national pour la catégorie B sauf en ce qui concerne les emplois administratifs de l'ENFiP et tous les services de la DG et de l'inter-région. En plus, vous allez effectuer un détachement sur un poste qui n'existe pas !

C'est inadmissible et nous dénonçons ce mode de gestion.

Sur cette même note, il est indiqué « Les agents déjà en poste au sein de la DRFiP Paris et qui souhaiteraient rejoindre un service de direction d'un pôle ou d'une mission » peuvent faire une fiche de souhait.

Nous dénonçons cette façon de faire qui revient à permettre à un agent de demander un détachement en dehors de toute règle de gestion.

Dans tous les cas, nous devrions être destinataires des candidatures pour le poste FI et des fiches de souhaits pour les agents qui sont affectés en direction ou qui souhaitent la rejoindre.

La CGT Finances Publiques revendique l'affectation sur la structure et/ou la spécialité et à l'ancienneté administrative, de la manière la plus fine possible, dès la mutation nationale.

Nous vous rappelons également notre revendication de créer dans le TAGERFiP la totalité des services de direction. Ce qui était possible dans l'ORE devrait pouvoir être retranscrit sans problème dans le TAGERFiP!

En ce qui concerne les affectations dans les pôles CE de l'ex-Paris-ouest nous avons noté des anomalies.

En effet, l'instruction sur les mutations (rappelée par ailleurs dans la note de campagne) prévoit que peuvent être affectés en pôle CE les contrôleurs qui ont une affectation FIPRO au niveau national.

Or, de nombreux contrôleurs ont une affectation nationale FIPER et sont affectés en PCE ce qui est une anomalie par rapport à l'instruction nationale.

Il faudrait donc considérer que ces collègues, qui sont FIPER au niveau national, ne sont pas affectés en ICE mais en cellule CSP.

Si sur l'ex-Paris-ouest, il est possible de sortir l'affectation en cellule CSP de cette façon, nous revendiquons cette façon de faire pour l'ensemble des arrondissements de Paris, ce qui permettrait à tous les contrôleurs FIPER de choisir entre l'IAD, le CSP et les postes de relations Publiques.

Sur le PELP

Nous avons dénoncé la mise en place des PELP qui va déstructurer les CDIF.

La direction a quand même créé cette structure, pour le 1er septembre 2012, rattachée au CDIF de l'ex Paris-Centre mais délocalisée sur le 20ème arrondissement.

Comment avez-vous affecté les agents sur cette structure et quelles garanties ont-ils d'y rester à terme ?

Enfin, la communication de l'affectation des ALD et la liste des détachements à la fin de la CAPL privent les élu-e-s d'un élément déterminant pour apprécier correctement le mouvement local d'affectation. Nous exigeons l'ensemble de ces documents en amont pour les prochaines CAPL.

Nous demandons également que toutes les fiches de souhaits des agents ALD nous soient fournies.

Nous voterons contre ce mouvement, non pas contre l'affectation des agents, mais pour dénoncer les suppressions et les vacances massives d'emplois qui vont encore dégrader les conditions de travail.